



COMMUNE DE GRIMAUD - Port de Plaisance - Appel à candidatures pour l'attribution d'Autorisation d'Occupation Temporaire en vue d'une exploitation économique.

La Commune de GRIMAUD, gestionnaire en régie du port de plaisance de Grimaud, dispose de postes d'amarrage qu'elle entend mettre à disposition de professionnels, par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT), précaire et révocable, en vue d'une exploitation économique, conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 du CG3P.

Suite à la publication d'un premier avis d'appel à candidature en date du 30 octobre 2024, 4 lots sont demeurés infructueux et font l'objet de la présente relance.

Les 4 lots mis en consultation concernent les activités suivantes :

- **Lot 9** : Navires très haut de gamme : Showroom, vente, location, gestion, conciergerie, sur amarrages de 13ml à 20ml
- **Lot 10** : Vente, gestion, location. 5 amarrages de 9ml dont 4 amarrages en saison estivale uniquement (15 avril-15 octobre) en long-side sur la Giscle qui peuvent accueillir, le cas échéant, une dizaine de navires de 4 ml cul à quai
- **Lot 16** : Vente, gestion, location sur amarrages de 10ml
- **Lot 17** : Navires très haut de gamme : Showroom, vente, location, gestion, conciergerie, sur amarrages de 14ml à 16ml

Tous les documents relatifs à l'appel à candidatures doivent être téléchargés sur le site internet de la Ville – www.mairie-grimaud.fr

Ils comprennent le Règlement de l'appel à candidatures et ses annexes :

- Annexe 1 : Détail des lots de postes d'amarrage
- Annexe 2 : Décomposition tarifaire de l'offre financière du candidat
- Annexe 3 : Modèle de contrat
- Annexe 4 : Règlements de Police et d'Exploitation de PORT-GRIMAUD
- Annexe 5 : Tarifs professionnels 2024

Les professionnels intéressés peuvent candidater pour un seul lot ou deux lots si concernent des navires différents monoques et multicoques. Un candidat, quel que soit sa forme juridique ne peut prétendre qu'à l'obtention d'un (1) seul lot maximum de monoques, ou de deux (2) lots maximum 1 lot monoques et 1 lot multicoques.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1- Critères « capacités juridiques » ;
- 2- Critères « capacités économiques et financières » : garanties financières et offre de redevance ;
- 3- Critères « capacités techniques et professionnelles »: qualité technique du projet d'exploitation proposé.

Le ou les dossiers de candidature devra(ont) être reçu(s) au plus tard le :

Mercredi 22 janvier 2025 à 11h00

Par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou remis sur place contre récépissé à l'adresse suivante : Capitainerie de Port-Grimaud – 155 Esplanade de la Capitainerie – Port-Grimaud - 83 310 GRIMAUD

avec la mention suivante : *Offre pour l'appel à candidatures AOT Port de GRIMAUD 2025 – LOT XXXX* » « *NE PAS OUVRIR AVANT LA COMMISSION D'OUVERTURE DES OFFRES* ».

Pour tout renseignement complémentaire, faire une demande simultanément aux 3 adresses de courrier électronique ci-après :

- Monsieur Jean-Luc AQUA (jl.aqua@portdegrimaud.fr);
- Monsieur Morgan AIME (m.aime@portdegrimaud.fr) ;
- Monsieur Eric CAZALAS (e.cazalas@portdegrimaud.fr).

Téléphone Capitainerie : 04.94.56.29.88